



Flines-les-Râches, le 21 juin 2018

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2018

Le Conseil Municipal, présidé par Monsieur Dominique Prévost, Adjoint au Maire, s'est réuni le jeudi 14 juin 2018 suite à la convocation du 31 mai 2018.

Présents : MM. Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Muriel Doudok, Georges Pot, Micheline Mession, Jean-Michel Montois, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Simon Lesur, Fanny Chrétien, Dominique Dargelly, Valérie Morelle, Martine Kaczmarek, Noëllie Rapisarda.

Excusés :

Mme Annie Goupil, Maire, excusée, donne pouvoir à Annie Monnier

Mme Nathalie Lenotte-Dhainaut, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Fanny Chrétien.

Mme Véronique Pollet, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Michel Montois.

M. Christian Coulon, Conseil Municipal, excusé, donne pouvoir à Martine Kaczmarek.

M. Jean-Michel Zabinski, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Noëllie Rapisarda.

Mme Nathalie Serpillon, Conseillère Municipale, excusée.

Absents : Yves Fauquette, Danièle Miroir, Cathie Trichot, Florence Knockaert.

Secrétaire de séance : Fanny Chrétien

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Ce procès verbal ne fait l'objet d'aucune observation.

2) INTERCOMMUNALITE

2.1. PARC NATUREL REGIONAL : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel Miroir, il y avait lieu de redésigner les délégués au PNR. A l'unanimité ont été déclarés titulaire Madame Fanny Chrétien et suppléant Monsieur Simon Lesur.

2.2. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A L'ENFANCE INADAPTEE (SICAEI)

Le SICAEI vient de doter la classe ULIS de l'école primaire René Cassin d'un tableau numérique et se propose de nous le céder à l'euro symbolique, ce qui est accepté à l'unanimité.

2.3. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU DOUAISIS – ANCIEN COUVENT – DESAMIANTAGE ET RETRAIT DU PLOMB DU BATIMENT

L'ancien couvent devant faire l'objet d'un retrait du plomb et de l'amiante, la CAD a été sollicitée pour une participation financière. Dans sa réunion du 18 mai dernier, elle a accepté de prendre en charge 50% du coût de ces travaux soit 48.000€ HT, le solde étant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal, par 19 voix pour et 4 contre, valide cette proposition.

Un élu de l'opposition reproche cette prise en charge par la commune de ces travaux, le bâtiment allant être cédé ensuite à l'euro symbolique. Il est répondu que ces travaux incombent à la collectivité et que Madame le Maire a négocié avec la CAD, signataire du Contrat de Mixité Sociale, cette aide financière.

3) FINANCES COMMUNALES

3.1. PROPOSITION D'ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU RECEVEUR MUNICIPAL

Rigoureusement identique au compte administratif de la commune, le compte de gestion du receveur, qui reprend toutes les recettes et dépenses 2017 de la commune, est adopté à l'unanimité.

3.2. PROPOSITION D'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE DE 2017

Ce compte administratif se résume comme suit :

- en section de fonctionnement, les recettes se montent à 3.700.267,56€ auxquelles il faut ajouter l'excédent de 2016 de 69.238,98€.

Elles se décomposent ainsi :

chapitre 013 : 91.643,47€ - il s'agit de remboursement de rémunération du personnel en maladie.

chapitre 70 : 345.623,93€ - ce sont les produits de nos services, subventions de la CAF.

chapitre 73 : 2.199.450,60€ dont 1.278.407,00€ d'impôts locaux, le reste provenant de la Communauté d'Agglomération et diverses taxes.

chapitre 74 : 983.632,30€ dont 719.033,00€ de dotation globale de fonctionnement et dotation de solidarité rurale, le reste étant la compensation d'exonérations de l'Etat et dotations diverses.

chapitre 75 : 37.987,22€ - il s'agit de la location de la poste, de la salle des fêtes et des baux de location de terres.

chapitre 77 : 33.787,89€ - cela concerne essentiellement les remboursements de sinistres et de trop versé sur factures d'années antérieures.

chapitre 042 : 8.142,12€ - opération d'ordre sans incidence budgétaire.

Les tarifs des services publics n'ayant pas été augmentés tout comme les taux des impôts communaux, ces recettes évoluent toutefois de 3,4% (régularisation d'années antérieures, de règlements de sinistres...).

- les dépenses de fonctionnement, en légère baisse par rapport à l'année précédente, se montent à 3.223.658,80€ et sont sensiblement identiques à celles de 2016.

Elles se décomposent de la façon suivante :

chapitre 011 : 842.045,30€ - ce sont les dépenses liées aux charges à caractère général, eau, électricité, gaz, entretien bâtiments, voirie, fournitures administratives et scolaires. Ce chapitre est en baisse par rapport à 2016.

chapitre 012 : 1.711.658,39€ - également en baisse par rapport à l'année précédente, il comprend la rémunération du personnel et toutes les charges qui s'y rapportent, assurance, visites médicales etc...

chapitre 014 : 41.255,24€ - il s'agit de la pénalité infligée par l'Etat pour le manque de logements locatifs sociaux sur notre commune. Pour 2018 et 2019, nous en sommes exonérés.

chapitre 65 : 356.656,00€ - ce sont les subventions aux associations, CCAS et école privée, les participations aux organismes de regroupement, les indemnités des élus.

chapitre 66 : 133.366,52€ dont 21.203,86€ de charges rattachées. Il s'agit du remboursement des intérêts de nos emprunts.

chapitre 67 : 3.391,40€ - essentiellement l'achat des prix de fin d'année scolaire

chapitre 042 : 135.285,95€ - opérations d'ordre sans incidence budgétaire. Ce sont essentiellement les amortissements des biens acquis.

L'excédent final de fonctionnement se monte donc à 545.847,74€.

Un élu de l'opposition s'interroge sur la baisse de la subvention au CCAS. Il est répondu que certaines actions prévues en 2017 n'ont pas été réalisées (elles le seront en 2018). Il n'était donc pas utile d'effectuer le versement maximal. Ce point a fait l'objet d'un débat au CCAS en son temps.

- en section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1.551.836,00€ et sont détaillées de la façon suivante :

chapitre 13 : subventions : 31.260,68€ pour la démolition de l'ancienne maternelle et les travaux de la rue Dupire.

chapitre 10 : 1.032.297,08€ dont le fonds de compensation TVA pour 502.963,91€, les taxes d'aménagement 46.490,85€ et l'excédent capitalisé 482.842,32€.

chapitre 45 : 152.435,52€ - il s'agit de la récupération des frais engagés pour la démolition de la maison rue du 8 Mai.

chapitre 21 : 556,77€ - remboursement d'un trop versé sur facture.

chapitres 28 et 19 : 135.285,95€ - opération d'ordre (amortissement en majeure partie) sans incidence budgétaire.

- les dépenses d'investissement se montent à 1.838.484,35€. Elles sont réparties comme suit :
 - o révision générale du PLU : 16.514,16€
 - o travaux de voirie (rue Dupire) – éclairage public, vidéosurveillance : 534.462,57€
 - o travaux de bâtiments (école maternelle, démolition ancienne école, démolition maison rue du 8 Mai) : 240.971,32€
 - o matériels et locaux sportifs : 15.420,59€

- matériels divers (dont VHL) : 36.548,60€
- capital de la dette (remboursement du prêt TVA de 700.000€) : 986.424,99€
- opération d'ordre (pas d'incidence budgétaire) : 8.142,12€

En résumé, la section de fonctionnement se solde par un excédent final de 545.847,74€, la section d'investissement restes indus par un déficit de 427.347,03€ (395.087,29€ hors restes), ce qui laisse apparaître un excédent final de clôture de 118.500,71€.

Mis au vote, ce compte administratif est adopté par 19 voix pour et 4 contre.

3.3. AFFECTATION DES RESULTATS

Il y a lieu de compenser le déficit final d'investissement, restes à réaliser inclus par transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement. Il est donc décidé par 19 voix pour et 4 contre, d'effectuer l'affectation des résultats comptables 2017 suivante :

002 recettes de fonctionnement : 118.500,71€

1068 recettes investissement – excédent capitalisé : 427.347,03€

3.4. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association des Commerçants et Artisans Flinois : 1.000,00€
- Flines au Fil de son Histoire : 400,00€
- Ping Pong Club Flinois : 300,00€

Un élu de l'opposition s'attendait à un montant plus élevé pour FFH pour une exposition liée au centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale. Il est répondu que d'une part aucun budget prévisionnel n'est proposé avec la demande et que d'autre part un accord avec FFH avait été établi en avril 2016 sur une aide exceptionnelle de 400€ pour des manifestations ponctuelles de ce type.

4) CONTRAT PROTECTION Foudre

Le contrat d'entretien des paratonnerres de l'église St Michel et du restaurant scolaire Brossolette est renouvelé avec la société BCM pour une durée maximale de 4 ans et pour un coût annuel de 308€ HT.

5) CENTRE DE GESTION DU NORD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la désaffiliation de la Communauté Urbaine de Dunkerque au CDG 59,
- adhère au service de Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O.) sur les recours contentieux formés par les agents publics à l'encontre de certains actes administratifs relatifs à leur situation individuelle.

6) DEPARTEMENT DU NORD – NOUVEAU TRACE DU GR 121

L'itinéraire de randonnée GR 121 traverse notre commune mais prévoyait de couper la zone de Plan de Prévention des Risques Technologiques. Il est donc proposé en accord

avec les services du Département du Nord, gestionnaires de ces chemins, de le dévier par des voies évitant la zone proscrite.

7) QUESTIONS DIVERSES

Il est donné information sur :

- la charte des maires du douaisis sur leur engagement collectif et réciproque à respecter la répartition communale des élèves en écoles maternelle et primaire,
- les résultats décevants des marchés à procédure adaptée pour la construction de deux blocs sanitaires à l'école Brossolette – un reconsultation est en cours,
- les travaux des rues Brossolette et du 2 Septembre.